



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION LIMOUSIN

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin

Service Valorisation, évaluation des ressources
et du patrimoine naturel

Paysages, Énergies Renouvelables,
Espèces et Espace Naturels

Limoges, le 07 DEC, 2011

le Directeur régional,

à

(Liste in fine)

Nos réf. : VB/ PEREEN 11-0 966
Affaire suivie par : Véronique BARTHELEMY
veronique.barthelemy@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 05 55 12 96 19 – Fax : 05 55 12 96 66

Le second comité de pilotage régional du plan d'actions en faveur de la loutre d'Europe a eu lieu le 20 septembre 2011, à 14h00, dans les locaux de la DREAL Limousin (immeuble le Pastel, 22 rue des Pénitents Blancs, à Limoges).

L'ordre du jour était le suivant :

- présentation du projet de démarche « trame verte et bleue et infrastructures linéaires » (Marc CASTAGNE, DREAL Limousin)
- présentation du projet de Plan Régional d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe en Limousin (Gaëlle CAUBLLOT, GMHL)
- questions diverses

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après le compte rendu de ce comité de pilotage.

Notre service demeure à votre disposition pour tout complément d'information.

Veillez d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

P/le directeur et par délégation
Le chef de l'unité PEREEN


Bruno LIENARD

PJ : projet de Plan Régional d'Actions 2011-2015 en faveur de la Loutre d'Europe, en Limousin (pour avis)

COMPTE RENDU
COMITE DE PILOTAGE DU PLAN REGIONAL D'ACTIONS
EN LIMOUSIN
EN FAVEUR DE LA LOUTRE D'EUROPE
20 septembre 2011

Présents:

Ghislaine NIGEN (Direction Départementale des Territoires de la Corrèze)
Philippe BARRY (Conseil Régional du Limousin)
Cédric BACH (Conseil Général de la Corrèze)
Cédric VILLELEGER (PNR Périgord-Limousin)
Julien JEMIN (GMHL)
Cédric MALRAISON ((EPTB Vienne)
Gilles CAPRON (ONCFS, direction régionale Poitou-Charentes)
Romain OLIVIER (EDF)
Frédéric LEBLANC (EDF)
Frédéric SERRE (Fédération de la Corrèze pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)
Emeline JAUNAY (Fédération Régionale des Chasseurs du Limousin)
J.P. FADAT (Fédération Départementale des Chasseurs de la Corrèze)
Alain CONJEAU (Fédération Départementale des Chasseurs de la Corrèze)
Christian GROLEAU ((Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne et SIVOM Vienne-Gorre)
Jacques BERNARD (Association Départementale des Piégeurs Agréés de la Haute-Vienne)
Etienne BOURY (SIA du Bassin de la Gartempe)
Anna BURGUET (Syndicat d'aménagement du Bassin de la Vienne)
Yoann BRIZARD (Syndicat d'aménagement du Bassin de la Vienne)
Elodie MOURIOUX (SIASEBRE)
Sébastien LABESSE (Syndicat mixte Contrat de Rivière Gartempe)
Lionel DUFAU (SYMAGE)
Stéphane RAIMOND (pisciculteur)
Gaëlle CAUBLOT (GMHL, animatrice du plan régional d'actions)
Rachel KUHN (SFPEM, animatrice nationale du PNA loutre)
Véronique BARTHELEMY (DREAL LIMOUSIN, chargée des PNA)
Nathalie FROPIER (DREAL LIMOUSIN)

Excusés:

Jean-Jacques LOZACH, président du Conseil Général de la Creuse
François HOLLANDE, président du Conseil Général de la Corrèze.
Valéry NEVEU (Conseil Général de la Corrèze)

Bernard LORTHOLARY (Trappeurs 19)
Daniel PRUGNAUD (Association des Piégeurs de la Creuse)
Olivier RAYNARD (Agence de l'eau Loire-Bretagne)
Patrick FLOUR (Agence de l'eau Adour-Garonne)
Philippe VIDAU, maire d'OBJAT (Syndicat Intercommunal d'Equipement de la région
Objat-St Aulaire)
Daniel DELPY, maire de Valiergues (Communauté de Communes Ussel-Meymac-Haute-
Corrèze)
Peggy CHEVILLEY (Communauté de Communes de Bourgneuf-Royères de Vassivière)
Julien LEMESLE (CTMA Petite Creuse)
Vincent MENNESSIER (Communauté de Communes des Gorges de la Haute-Dordogne)
Nicolas LAFAURIE (Communauté de Communes Juillac-Loyre-Auvézère)
Cathy MIGNON LINET (PNR Millevaches)
Richard SIMONNEAU (Syndicat mixte d'aménagement de la Tardoire)
Mathias ROUX (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère)
Marie ADALBERT (Syndicat Mixte Vienne-Gorre)
Cécilia QUIGNARD (Syndicat Mixte Monts et Barrages)
Sébastien VERSANNE-JANODET (Maison de l'Eau et de la Pêche de Corrèze)

Cette réunion avait pour but, conformément à la décision prise lors du premier comité de pilotage du 28 avril 2011, de présenter le projet de plan régional d'actions en faveur de la Loutre en Limousin, élaboré par le GMHL. L'objectif est de pouvoir le faire valider par le CSRPN en début d'année 2012.

Véronique BARTHELEMY précise que le comité de pilotage a été élargi pour accueillir davantage de communautés de communes ou syndicats mixtes à compétence rivière dans la mesure où les techniciens de rivière sont des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre du plan d'actions.

La réunion débute par une présentation d'un projet de la DREAL concernant une étude sur les rôles des infrastructures linéaires sur la trame verte et bleue en Limousin.

Trame verte et bleue et infrastructures linéaires en Limousin (Marc CASTAGNE, DREAL Limousin)

Marc CASTAGNE présente un projet de cahier des charges pour une étude préalable à l'élaboration de la trame verte et bleue (TVB) que la DREAL envisage de proposer au Conseil Régional, copilote dans la mise en place du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Limousin.

Ce travail permettra de définir les rôles positifs et négatifs des infrastructures linéaires en Limousin sur la TVB, à partir d'un état des lieux. Les points noirs seront mis en évidence et une hiérarchisation des enjeux permettra de définir un programme d'actions pour la réhabilitation des ouvrages posant problème en terme de continuité écologique (par exemple les routes pour la loutre) : création de corridors biologiques ou amélioration du fonctionnement des corridors existants.

Philippe BARRY précise que ce projet d'étude n'a pas été validé à l'heure actuelle par la région dans le cadre du copilotage Etat-Région du SRCE. Ce schéma sera élaboré à travers des ateliers et un comité régional.

Marc CASTAGNE ajoute que cette étude est proposée en amont de ce travail afin d'avoir des éléments de connaissance permettant l'élaboration de la TVB. La loutre est une des espèces particulièrement concernée par les problèmes de continuité écologique.

Présentation du plan régional d'actions en faveur de la Loutre en Limousin (Gaëlle CAUBLOT, GMHL)

La déclinaison régionale du PNA loutre a été confiée au Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin. Gaëlle CAUBLOT en assure l'animation.

Emeline JAUNAY s'interroge sur le choix de l'opérateur régional, l'ONCFS animant un réseau mammifères sur le bassin de la Loire. Gilles CAPRON n'avait pas prévu d'animer le plan en Limousin et ne voit aucune opposition au fait que le GMHL soit l'opérateur régional. La Corrèze ne fait en outre pas partie de la zone couverte par ce réseau. Véronique Barthélemy explique que la candidature du GMHL a été retenue en raison de la compétence de cette association, reconnue dans toute la région, en matière de connaissances et d'actions sur les mammifères, en particulier la loutre. Le COPIL approuve ce choix.

Emeline JAUNAY souhaiterait qu'un lexique soit rajouté dans le document régional.

Gaëlle CAUBLOT commente l'évolution de la distribution de la loutre en Limousin (chapitre E.1) : le nombre de signalements a fortement augmenté depuis 1980 en raison à la fois de l'extension de l'aire de répartition de l'espèce mais sans doute également grâce à l'augmentation du nombre d'observateurs.

Emeline JAUNAY souhaite que l'ensemble des partenaires du réseau SAGIR soient cités. Elle demande également que les actions entrant dans la catégorie « études » soient classées au même niveau de priorité que les actions de « protection » et de « communication ». Rachel KUHN répond qu'une priorisation des actions du plan est nécessaire. La Loutre étant une espèce dont la biologie, les exigences écologiques et les facteurs limitant sont relativement bien connus, il y a moins d'actions en priorité 1 dans le domaine « étude » que dans les autres domaines.

Les fiches actions sont ensuite présentées afin de recueillir les remarques et les attentes des membres du COPIL.

Volet Etudes :

Fiche 1 : actualiser la carte de répartition de la loutre d'Europe en Limousin

Julien JEMIN insiste sur l'importance des techniciens de rivière pour faire remonter les informations de terrain.

Les cours d'eau sur lesquels la loutre n'a pas encore été mentionnée sont prioritaires.

Des formations à la détection d'indices de présence sont prévues, au moins au cours des 2 ou 3 premières années de déclinaison du plan. Un masque de suivi Excel est accessible sur le site internet du GMHL pour rentrer les données d'observation de terrain. Le GMHL réfléchit actuellement à la mise en place d'un outil plus performant.

Gilles CAPRON pense que le réseau Mammifères du bassin de la Loire doit s'intégrer dans le plan régional. Les zones de prospections ne devront pas se chevaucher. Ce réseau pourra peut-être permettre d'apporter des financements pour cette prospection, ainsi que des formations. En effet, une formation annuelle est organisée pour les naturalistes, agents de collectivités, techniciens de rivières,... Ce réseau va encore fonctionner au minimum pendant 2 ans, le Plan Loire arrivant ensuite à échéance.

Cette action est classée en priorité 3 dans la mesure où la répartition de la loutre est déjà bien connue dans le Limousin.

Fiche 2 : étudier la présence de la loutre d'Europe dans les secteurs en phase de recolonisation en Limousin.

L'objectif est d'intensifier les prospections dans des zones où la loutre semble moins présente, soit par manque d'inventaire, soit parce qu'elle est réellement absente. Cette fiche n'est pas redondante avec la première dans la mesure où le protocole n'est pas le même. Le protocole de l'action 1 est un protocole simplifié, rapide et adapté pour prospecter de grandes surfaces (toute la région). Quand la présence de l'espèce est plus rare, il n'est plus adapté, le niveau de prospection doit être plus intensif. Il concernera une partie seulement de la région, là où la loutre n'a pas été recensée ces dernières années. Les deux actions sont complémentaires et permettront une réactualisation de la carte de répartition. L'action 2 est prioritaire (niveau 1).

Fiche 4 : appliquer les analyses génétiques à l'étude des populations de Loutres en Limousin.

Cette action permet de déterminer les populations d'origine des loutres.

Fiche 5 : affiner les connaissances sur l'influence exercée par différents paramètres de l'habitat sur la loutre d'Europe en Limousin.

Cette action a pour but de déterminer les raisons pour lesquelles la loutre ne s'implante pas dans certains territoires.

Christian GROLEAU propose que les syndicats de rivière fournissent des informations permettant d'établir une cartographie sur la région.

La cartographie des structures à compétence rivière existe pour le bassin de la Vienne. Le SIVOM propose de la fournir (document transmis depuis par l'EPTB Vienne et intégré dans le projet de plan régional d'actions, annexe V).

Fiche 6 : déterminer le potentiel d'accueil de la loutre d'Europe par secteur géographique en Limousin.

Une cartographie des entités biogéographiques du Limousin permettra d'obtenir une cartographie des zones potentiellement accueillantes pour la loutre mais où l'espèce n'a pas encore été observée.

Cette action est classée en priorité 3.

Rachel KUHN ajoute qu'un travail sera réalisé par le MNHN en 2012, au plan national, par SIG. Une carte nationale sur le potentiel d'accueil de la loutre sera établie à partir d'une

analyse informatique de données (densité des populations humaines, réseau routier,...). Les observations de terrain en région pourront permettre de modifier cette carte le cas échéant.

Fiche 7 : étudier les risques sanitaires encourus par la loutre d'Europe en Limousin.

Les recommandations du plan national seront suivies en terme de priorités et de protocoles lorsque ceux-ci auront été établis.

Fiche 8 : étudier l'impact de la prédation par la loutre d'Europe dans les étangs de pisciculture en Limousin.

Rachel KUHN précise qu'aucun protocole national n'est prévu dans la mesure où celui-ci dépend de chaque site. Au niveau national, au minimum un site pilote sera choisi. La région Auvergne souhaite mettre en place une étude sur le régime alimentaire de la loutre en zone de piscicultures.

En Corrèze, aucun problème lié à la loutre en étang n'aurait été relevé. Très peu de pisciculteurs savent détecter les indices de présence de l'espèce et les dégâts dus à la loutre sur les poissons sont difficiles à quantifier. Stéphane RAIMOND explique que les pertes en poissons sont parfois dues à une mauvaise gestion des étangs, les prédateurs piscivores étant alors accusés à tort.

Rachel KUHN et Stéphane RAIMOND ajoutent que l'impact de la loutre sur le poisson dans des étangs extensifs est faible. La Loutre permet aussi de réguler les populations d'Ecrevisses américaines. Selon Frédéric SERRE, il est difficile d'apaiser les propriétaires.

Fiches 9 et 10 : déterminer les facteurs influençant la prédation par la loutre d'Europe dans les piscicultures et tester des systèmes de protection dans les piscicultures en Limousin.

Ces actions sont indissociables. Pour tester un système de protection, il faut connaître les facteurs influençant la prédation.

Ces actions sont en priorités 1 dans la région. Une enquête est prévue auprès des pisciculteurs pour inventorier les fermes victimes de la prédation par la loutre. Des sites pilotes pourront être choisis. Aucun protocole standard de protection n'existe. Il faudra l'adapter au site.

Emeline JAUNAY estime que la somme indiquée (20 000 euros) pour la mise en place d'un système de protection est élevée. Stéphane RAIMOND répond que le coût ne sera pas le même selon les piscicultures (facilité de mise en place de protection, topographie des lieux,...). Rachel KUHN ajoute que les clôtures électriques dissuadent certaines loutres mais pas d'autres. Si la pisciculture est protégée dès son installation, les loutres ne seront pas habituées à prélever du poisson, ce qui sera plus facile à gérer.

La Fédération Régionale des Chasseurs souhaite connaître l'origine des fonds qui seront utilisés pour mettre en place ces protections. Rachel KUHN répond que la création d'un fonds permettant l'intervention d'un expert ne pourra pas financer toutes les installations de systèmes de protection. Frédéric LEBLANC ajoute qu'une partie des frais resterait à la charge du pisciculteur.

Stéphane RAIMOND précise que la mise en place d'une clôture anti-prédateurs piscivores risque de devenir obligatoire afin de répondre aux futures normes réglementaires. Le conseiller prévu par le plan pourra assister les pisciculteurs afin que cette clôture soit vraiment efficace.

Volet protection :

Fiche 11 : évaluer et renforcer la prise en compte de la loutre d'Europe dans les politiques publiques en Limousin.

Il s'agit de présenter le plan Loutre lors de réunions d'information auprès des acteurs concernés.

Fiche 12 : consolider le réseau de sites protégés ou gérés en Limousin où la loutre d'Europe est présente et améliorer son efficacité.

La liste des sites protégés et gérés devra être finalisée (un début de liste a été établi lors de l'élaboration du plan régional d'actions). Un cahier des charges à l'attention des animateurs Natura 2000 sera élaboré au niveau national.

La Fédération Régionale des Chasseurs ne souhaite pas la création éventuelle de nouveaux espaces protégés. Elle considère que le fait qu'aucune action particulière ne soit prévue dans les DOCOB en Limousin montre qu'il n'est pas nécessaire de protéger davantage les loutres. Marc CASTAGNE estime qu'il faut agir sur des sites stratégiques de la trame verte et bleue afin de favoriser la colonisation de nouveaux territoires par la loutre. Rachel KUHN ajoute qu'il ne s'agit pas forcément de créer de grandes zones protégées, une mare à amphibiens, un site propice à l'élevage des jeunes pourraient être envisagés par exemple. La loutre est une espèce fragile même si elle est en phase de recolonisation de son ancienne aire de répartition. Une telle action est d'autant plus justifiée que le Limousin constitue un noyau de l'espèce, à partir duquel d'autres régions peuvent être recolonisées. Selon Frédéric LEBLANC, le fait que des actions en faveur de la loutre n'apparaissent pas dans les DOCOB ne signifie pas qu'il n'y a pas de problème de conservation mais que l'espèce n'a plutôt pas été prise en compte. De plus, la loutre étant inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat, Faune, Flore, elle devrait être prise en compte dans les DOCOB, quelque soit l'état de sa population dans la région. Philippe BARRY souhaite le maintien de cette fiche dans la mesure où la région peut créer des réserves naturelles régionales qui seront des aires protégées avec l'accord des propriétaires des terrains concernés.

Le comité de pilotage décide de maintenir cette fiche telle quelle.

Fiche 13 : améliorer la prise en compte de la loutre d'Europe dans les études d'impact ou d'incidence en Limousin.

Cette action consiste principalement à diffuser les documents élaborés au plan national à l'occasion de réunions ou par voie postale.

Fiche 14 : mettre en place des corridors écologiques pour la loutre d'Europe en Limousin.

Dans le cadre des actions sur la trame bleue, il s'agira principalement de communiquer à l'occasion de réunions.

Fiche 15 : élaborer un document technique de recommandations de gestion destiné aux maîtres d'ouvrage de la gestion des cours d'eau et des zones humides en Limousin.

Le document national sera diffusé au niveau régional.

Fiche 16 : faciliter le franchissement des barrages en Limousin.

Cette action est couplée à la fiche 4 (études génétiques) qui constitue un moyen de connaître l'impact des barrages sur les déplacements des loutres. Elle s'inscrit également dans la TVB.

Fiche 17 : réduire la mortalité due aux collisions avec des véhicules en Limousin.

Un état des lieux des points noirs sera à établir. Il faudra étudier les possibilités de mettre en place les passages à faune adaptés à la Loutre au niveau des ponts (lien avec la TVB). 90 % des cas de mortalités routières sont constatées au niveau des ponts. Gilles CAPRON précise que l'ONCFS alimente un fichier de collecte des données de cadavres découverts sur le bord des routes. La Fédération Régionale des Chasseurs ajoute que les ACCA peuvent facilement fournir des données au niveau des communes. Les données fournies par les chasseurs (30 000 en Limousin) et les piégeurs peuvent être très importantes. Leurs réseaux peuvent être activés rapidement.

Fiche 19 : éviter la mortalité accidentelle lors des actions de piégeage ou de chasse en Limousin.

Il s'agit d'éviter la mortalité de loutres lors d'accidents de chasse et d'actions de braconnage. Contrairement aux piégeurs agréés, des cages pièges peuvent être posées par des particuliers, sans aucune formation.

Jacques BERNARD estime que les pièges tuants en X sur les cours d'eau sont préférables aux pièges cages en raison d'une plus grande spécificité et qu'ils épargnent le stress aux animaux.

La Fédération Régionale des Chasseurs estime qu'il ne peut y avoir de mortalités de loutres par accident de chasse. Cela peut se produire lors de déterrages, avec les chiens. Gilles CAPRON insiste sur l'importance des actions de sensibilisation lorsqu'une nouvelle espèce est présente (comme le castor). Il faudra insister sur les éléments de reconnaissance et de protection de la loutre lors des formations de chasseurs et de piégeurs.

Lionel DUFAU explique qu'un plan de régularisation des populations de ragondins a été mis en place sur 600 km de rivière dans le Lot. Le SYMAGE a demandé au maître d'œuvre de l'opération, la Fédération des Chasseurs du Lot de former les 300 piégeurs concernés (cages pièges). Une loutre a en effet été trouvée morte dans une cage piège sur un golf (apparemment morte suite au stress). Il sera demandé un relevé très régulier des pièges (matin et soir).

Frédéric SERRE demande si l'on peut déplacer une loutre piégée. Julien JEMIN répond que cela n'a pas d'utilité car le territoire devenu libre peut être rapidement occupé par un autre individu. De plus, la Loutre, espèce strictement protégée, ne peut être déplacée sans une autorisation donnée par arrêté ministériel.

Si une loutre est capturée, il faut la relâcher le plus rapidement possible étant donné la sensibilité de l'animal à l'hyperthermie. Les cadavres doivent être signalés à l'ONCFS dont les agents sont détenteurs des autorisations nécessaires pour les transporter.

Fiche 20 : créer des Havres de Paix pour la loutre d'Europe en Limousin.

Il s'agit tout autant d'une action de communication que de protection. Ces havres de paix sont créés volontairement par les propriétaires des terrains (particuliers, communes, associations,...). Cet outil est actuellement utilisé en Bretagne sous l'égide du Groupe Mammalogique breton. Une description est disponible sur leur site internet.

Rachel KUHN indique que la SFPEM a produit des outils de communication mis à

disposition des associations régionales, dans le cadre de l'opération « Refuge pour les chauves-souris ». Il est prévu de procéder de la même manière pour l'opération « Havre de Pais », mais pas avant 2013, cette action n'étant pas prioritaire.

Volet communication :

Fiche 21 : développer les supports de communication et la mise en place de programmes d'éducation sur la loutre d'Europe en Limousin.

Les intervenants potentiels sont nombreux. Différents types de supports peuvent être créés. Un recensement de ce qui existe déjà sera à réaliser au préalable.

Fiche 22 : veiller à une bonne cohabitation entre la loutre d'Europe et les activités de loisir en Limousin.

Les brochures nationales seront diffusées. Si nécessaire, des réunions de sensibilisation seront organisées.

Fiche 23 : diffuser le rapport national compilant les connaissances sur la problématique « loutres et activités aquacoles ».

Rachel KUHN propose de conserver cette action en indiquant que sa déclinaison consistera à diffuser dans la région ce rapport de synthèse élaboré au niveau national.

Fiche 24 : apporter une aide aux pisciculteurs en Limousin

Cette aide aux pisciculteurs pourrait consister en une aide technique et un appui dans la rédaction de documents administratifs. Il faudra communiquer auprès d'eux en ce sens.

Frédéric SERRE souhaiterait savoir quelle réponse apporter aux propriétaires d'étangs lorsque leurs poissons disparaissent. Le GMHL peut intervenir dans le cadre de l'action Médiation Faune Sauvage. L'association peut être un relais pour transmettre l'information à un expert (médiateur pisciculture).

Au plan national, la SFPEM essaie de créer un fonds pour financer des conseils dans les régions, par un expert ayant à la fois une bonne connaissance des loutres et une maîtrise du métier de pisciculteur.

Fiche 25 : informer et sensibiliser les utilisateurs et gestionnaires des écosystèmes aquatiques et de la ressource aquacole en Limousin.

Cette action consistera à utiliser et diffuser des outils de sensibilisation auprès des utilisateurs et gestionnaires des milieux aquatiques.

Fiche 26 : mettre en place un réseau pour la collecte et la valorisation des cadavres en Limousin.

L'ONCFS collecte déjà les cadavres. Gilles CAPRON pense cependant que systématiser cette collecte engendrera un problème du stockage. Frédéric LEBLANC précise qu'il s'agira de stocker des prélèvements et non des cadavres entiers. Cela pourra se faire dans les laboratoires vétérinaires départementaux (LVD).

Au sein du réseau SAGIR, collaborent l'ONCFS, les fédérations de chasseurs, les LVD et l'ANSES. Une convention existe entre les fédérations de chasseurs et les LVD pour mettre

en place une sérothèque. Emeline JAUNAY pense que ce moyen peut aisément être mis à disposition dans le cadre de la déclinaison du plan.

Un groupe de travail a été mis en place au niveau national pour élaborer un protocole de valorisation des cadavres de loutres. Les grandes lignes de ce protocole seront les suivantes:

- si le cadavre est trouvé au bord d'une route (probabilité de mortalité routière), un prélèvement d'oreille sera réalisé en vue de recherches génétiques ; quelques autres prélèvements seront réalisés pour des études écotoxicologiques, éventuellement pathologiques. Ces prélèvements seront systématiques. Les autopsies seront réalisées dans un laboratoire vétérinaire départemental qui stockera également les prélèvements. La région pourra faire des autopsies plus poussées si elle en a les moyens mais sans que ce soit exigé au plan national.
- Si le cadavre est trouvé ailleurs (mortalité d'origine inconnue), les autopsies seront plus poussées. Elles seront réalisées par des personnes spécialisées dans les autopsies de loutres (à définir).

Au départ, il sera demandé de répertorier les cas de mortalité et le nombre de personnes disposant des autorisations de collecte et de transport des cadavres de loutres. Une fiche protocole « que faire en cas de découverte d'un cadavre de loutre » sera élaborée par Rachel KUHN. Les protocoles d'autopsie doivent encore être élaborés. Ensuite, pourra s'engager la réflexion sur la mise en place d'un réseau de collecte des cadavres.

Fiche 27 : former les partenaires du plan d'action et les gestionnaires en Limousin.

La formation dépendra des besoins et des demandes des partenaires.

Fiche 28 : mettre à disposition des collectivités et usagers une assistance scientifique et technique en Limousin.

Il s'agit d'actions entrant dans le cadre de la Médiation Faune Sauvage (assistance scientifique et technique) et de la médiation pisciculture.

Fiches 29 : renforcer les coordinations régionales et nationales en Limousin.

Cette action concerne l'animation du groupe Loutre SFPEM en Limousin et son action de communication.

Emeline JAUNAY souhaiterait savoir pourquoi les actions d'animation sont réparties dans 3 fiches (29 à 31). Frédéric LEBLANC précise que le coordinateur régional du groupe Loutre n'est pas forcément l'animateur du plan choisi par la DREAL. Rachel KUHN rajoute que dans certaines régions, les actions ne sont pas autant centrées sur une association comme en Limousin (ce n'est pas forcément l'animateur du plan qui réalise des formations par exemple), d'où la nécessité de développer les coopérations entre les structures naturalistes. Le groupe Loutre de la SFPEM regroupe des naturalistes travaillant sur la loutre. C'est une plate-forme d'échanges.

Fiche 30 : assurer un lien entre les actions effectuées en Limousin et le Groupe Loutre de l'UICN.

Les actions mises en place dans la région pourront être valorisées au plan international. La SFPEM souhaite que davantage de français interviennent dans les réunions internationales sur la loutre. Il a en effet été constaté que peu d'informations circulent entre

la France et les pays étrangers.

Fiche 31 : animer le plan et un réseau de coopération en Limousin.

Cette fiche décrit les modalités organisationnelles de l'animation, dans le cadre de la déclinaison régionale du plan.

CONCLUSIONS

Gaëlle CAUBLOT tient compte des remarques du comité de pilotage pour finaliser la proposition de plan régional d'actions. Celui-ci sera transmis aux membres du COPIL par messagerie ou , à défaut voie postale, pour validation. Il pourra ainsi être soumis à l'avis du CSRPN en 2012.

Le budget a été assez bien défini pour 2011. Pour les années suivantes, il ne pourra être précisé qu'en fonction des actions qu'il sera possible de mettre en place.

La séance est levée à 17h00.